

DEPARTEMENT DE L'AUBE
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 10.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RICHARD Sophie, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine

MM. ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : HUBINOIS Alain à TRIBOT Philippe, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, FEVRE Dolly à GIRARD Marc, ABEL Jean-Pierre à PEUCHERET Alain, ROBERT Isabelle à VOLHUER Michel, CHAMPAGNE Anicet à ROUSSELOT Nicole, SAUNOIS Serge à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, LEROY Marie-Thérèse à FAURE Gilbert, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, LEIX Jean-François à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, ZAJAC Anna à BLANCHON David

Excusés : PETIT Sandrine, RESLINSKI Jean-François, REHN Yves, RIGAUD Jacques, ZWALD Jérémy, SPILMANN Marcel, AMILHAU Marie-Pierre, MENUUEL Gérard, SERRA Frédéric

Absents : GRIENENBERGER Daniel, FRAPIN David, KISSERLI Jean-Marie, RABAT-ARTAUD Nadia, SIMON Véronique, MARTINOT Bruno

Est sorti et n'a pas pris part au vote, étant en conflit d'intérêt: MANDELLI François

Est présente mais n'a pas pris part au vote, étant en conflit d'intérêt : LEYMBERGER Brigitte

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°21	Relais d'assistants maternels itinérant d'Estissac - Renouvellement du partenariat avec la CAF 2019-2022
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
101	119	119			1

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019

**RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ITINERANT D'ESTISSAC
RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA CAF
2019-2022**

Annexe : convention d'objectifs et de financement 2019-2022

Exposé :

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a pour compétence « la création et la gestion des Relais d'Assistants Maternelles (RAM) en itinérance sur plusieurs communes du territoire communautaire ».

Elle exerce cette mission en partenariat avec la CAF de l'Aube qui finance par le biais de la « Prestation de Services » une partie des frais engagés pour leur fonctionnement, à la condition de couvrir un territoire comportant suffisamment d'assistants maternels pour justifier leur existence : à savoir 70 assistants maternels pour un Equivalent Temps Plein (ETP) soit 35/39 assistants maternels minimum pour 0,57 ETP pour le RAM d'Estissac.

L'agrément du RAM d'Estissac est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Un nouveau projet de fonctionnement a été élaboré en cohérence avec les statuts de Troyes Champagne Métropole pour la période 2019-2022 afin de répondre aux exigences de la CAF.

En effet, depuis l'extension fusion du 1^{er} janvier 2017, le périmètre d'intervention du RAM a été recentré sur les communes de l'ex Communauté des Portes du Pays d'Othe ayant rejoint la communauté d'Agglomération : Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Mession, Prugny et Vauchassis réduisant de facto le champ d'actions du RAM. Le nombre d'assistants maternels du territoire couvert par l'agrément concerné est passé à 24, ce qui est insuffisant au regard des critères de la CAF.

Afin de répondre aux exigences de la CAF, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole doit élargir le périmètre d'intervention du RAM et ainsi améliorer le maillage du territoire en ouvrant un temps d'animation hebdomadaire sur le secteur de Bouilly.

Il est par conséquent proposé d'intégrer dans le champ d'actions du RAM d'Estissac, les communes de Javernant, Laines-aux-Bois, Saint-Pouange, Sommeval, Souigny, Villery et Bouilly. Ce secteur rassemble 20 assistants maternels.

Le nombre d'assistants maternels couvert par le RAM d'Estissac passerait donc de 24 à 44.

Ce nouveau projet a fait l'objet d'une demande d'agrément auprès de la CAF qui a émis un avis favorable lors de la commission sociale du 17 avril 2019. Ce nouvel agrément est effectif rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 sur la base de 0,57 ETP.

Par conséquent, il convient de renouveler la convention relative à la Prestation de Services du RAM d'Estissac pour la période 2019-2022, dont le projet est annexé au présent rapport.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet le projet de Contrat d'Objectifs et de Financements – Prestation de Services du RAM d'Estissac pour la période 2019-2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote